



COMMUNIQUÉ INTERSYNDICAL

L'intersyndicale est déçue des nouvelles propositions de la Direction présentées lors de notre réunion du 14 février qui sont les suivantes :

- Augmentation Générale de 4,5 % pour les salaires inférieurs à 35 K€, de 3,3 % pour les autres (augmentation plafonnée à 3300 € pour les salaires supérieurs à 100 K€)
- Enveloppe d'augmentation individuelle de 0,6 % de la masse salariale
- Suppression de la passerelle CET/PERCO
- Congés anniversaire 40 ans
- Forfait mobilité durable (500 € / an)

Le maintien du pouvoir d'achat doit être la priorité de cette année, d'autant que selon les prévisions actuelles, le pic d'inflation serait devant nous.

Les enjeux sont forts, les attentes aussi.

L'intersyndicale maintient donc ses dernières propositions :

- Une Augmentation Générale des salaires pour tous de 5,2 % rétroactive au 1er janvier avec un plancher de 2 080 € pour les salaires inférieurs à 40 000 € ;
- Une prime de partage de la valeur pour tous ;
- Une majoration du ticket restaurant de 9 € à 10,83 € ;
- Congé anniversaire 40 ans à pérenniser ;
- Clause de revoyure : obligation de renégocier selon l'évolution de l'inflation.

La prochaine réunion de négociation se tiendra le 23 février, en espérant cette fois que la **construction de l'accord soit conforme aux demandes des 5 organisations syndicales** représentant l'ensemble des salariés.